



# Le Journal de Boissettes

Le Journal d'Informations Municipales - Octobre 2021

N° 116

[www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr) / Courriel : [mairie@boissettes.fr](mailto:mairie@boissettes.fr)



*Conseil Municipal des enfants 2021-2022*

*1<sup>er</sup> rang de gauche à droite : Lana Linglain, Mathilde Da Costa, Hugo Letang 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Jade Franceschini Maire, Diweza Gambier 1<sup>ère</sup> adjointe, Alexandre Desailly, Leane Biondi.*

*Accueil en Mairie uniquement sur rendez-vous pour cause de crise sanitaire*

**Directeur de la publication :** Le Maire Thierry SEGURA

**Comité de rédaction :** Pascale BACQUET, Marie CORNET VERNET, Oriane PODEVIN

**Impression et mise en page :** Imprilith

**Parution** 3 fois par an : février, juin et octobre ; 225 exemplaires

**Distribution** par l'équipe municipale

3 place de Verdun - 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97

## Chères Boissettaises, chers Boissettais,

Chères Boissettaises, chers Boissettais,

Après un été où chacun, vacciné ou pas, a essayé de retrouver une « vie normale » avec sa famille ou ses amis, la fête de Boissettes, dimanche 19 septembre, nous a permis de partager un moment convivial entre habitants de notre village.

C'est le premier grand rassemblement organisé dans notre village depuis plus de 18 mois et depuis l'élection de la nouvelle équipe municipale.

C'est également la première fête annuelle organisée par les membres de la nouvelle équipe de l'ABSL. Bravo à eux et aux bénévoles qui les ont aidés pour la mise en place et le démontage ! Pour une première, c'était une réussite ! Même le soleil était de la partie... Rendez-vous, très bientôt, au prochain évènement.

La rentrée et cette fin d'année seront studieuses et actives, avec notamment :

- La réfection de la toiture de l'Eglise, rénovation des volets de la Mairie et de son premier étage, fin des travaux du terrain communal situé lotissement des Cygnes (derrière la Mairie), remise en état de l'aire de retournement pour les véhicules de secours et du SMITOM LOMBRIC chemin des Praillons.

- L'élagage des arbres bordant le terrain des services techniques ainsi que des saules pleureurs en bord de Seine chemin des Praillons.

Nous continuons, également, notre programme de remplacement des candélabres de l'éclairage public par des lampes led moins énergivores.

Notre conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et aux finances, Marie Cornet-Vernet, a travaillé avec ses collègues du conseil municipal de Boissise la Bertrand pour proposer, dès cette rentrée, une offre de centre aéré le mercredi pour les enfants de Boissettes. Cela démontre qu'ensemble et malgré des moyens limités, nous pouvons proposer des solutions d'accueil pour nos enfants. Merci à Marie !

Ce mois d'octobre verra également le début des travaux du Village d'Enfants. Tout d'abord la déconstruction puis viendra le temps de la reconstruction intégrale du site.

Autre évènement important de cette fin d'année : dès le 18 octobre 2021, chacun d'entre nous sera sollicité par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour donner sa vision, exprimer ses envies sur ce que sera notre Agglo à l'horizon 2030.

Environnement, Mobilités, Emploi, Habitat, Sécurité, tous ces thèmes et bien d'autres seront abordés via une concertation publique jusqu'au 15 décembre 2021. Cela prendra la forme d'un site internet et de quatre réunions publiques. Nous ne manquerons pas de vous en communiquer tous les détails prochainement. Vous avez des idées, des souhaits pour notre Agglo et donc pour vous... participez !

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Thierry Segura



## Sommaire

Agenda .....	page 2
Message du comité de rédaction .....	page 2
Interview de Jean Paul Anglade .....	page 3
Un point sur l'avancée des travaux .....	page 3
La reconstruction du village d'enfants .....	page 3
Informations communales .....	page 4 - 5
Histoire de Boissettes .....	page 5
Partenaires territoriaux .....	page 6
Informations utiles .....	page 7
Vie associative .....	page 7 - 8
Bloc-notes .....	page 8
Hommages .....	page 8

## Message du Comité de Rédaction

Le comité de rédaction vous propose de donner un nom au Journal Municipal. Vous pouvez envoyer vos propositions sur l'adresse mail : [pascal.bacquet@boissettes.fr](mailto:pascal.bacquet@boissettes.fr). Vous découvrirez le résultat dans l'édition du mois de février 2022.

Nous souhaitons recenser, dans un guide, les professionnels du village. Cela concerne les artisans, indépendants ou commerçants. Si cela vous intéresse, vous pouvez envoyer vos coordonnées sur l'adresse mail : [mairie@boissettes.fr](mailto:mairie@boissettes.fr)

## Agenda

- Commémoration du 11 novembre à 11h
- Conseil municipal : le 12 novembre à 18h
- Soirée Beaujolais : le samedi 20 novembre
- Vœux du Maire : le dimanche 9 janvier 2022 à 16h

## Interview de Jean-Paul Anglade

Jean Paul Anglade est le premier adjoint au Maire de Boissettes. Il a accepté de répondre à nos questions.

*Pouvez-vous vous présenter ?*

J'habite Boissettes depuis 1977. Retraité depuis 2017, j'étais prothésiste dentaire. J'assure actuellement mon cinquième mandat ; le troisième comme premier adjoint. J'ai aussi, dans le passé, été membre du Conseil d'Administration de l'ABSL, association dont je suis toujours membre.

*Vous êtes délégué aux travaux. Pouvez-vous nous décrire vos activités ?*

C'est le troisième mandat au cours duquel je m'occupe des travaux. Cela concerne la réfection des bâtiments municipaux mais aussi l'éclairage public. J'essaie de trouver des subventions qui font baisser le coût pour la commune. Je monte les dossiers. C'est ainsi que la

réfection du toit de l'église bénéficie d'une importante aide financière (80%).

*Quel bilan faites-vous de vos actions pour la commune ?*

C'est actuellement plus difficile d'obtenir des subventions, sans doute à cause de la crise sanitaire. On constate du retard dans la prise de décision des administrations concernées. Le projet dont je suis le plus fier, c'est l'acquisition, dans les années 80, du terrain dit « parcours de santé » financée à l'aide d'une subvention du département, empêchant ainsi la construction d'un lotissement sur le site.



## Un point sur l'avancée des travaux

Le portail, qui mène au terrain municipal derrière la cour de l'Ecole et permet l'accès des secours, a été posé pendant l'été.



- Les travaux de la toiture de l'Eglise ont commencé le 21 septembre.

- Afin de respecter la tranquillité des riverains, et la propreté des lieux, des panneaux sont désormais en place sur les berges pour informer les promeneurs qui longent les propriétés.



## La reconstruction du village d'enfants

Les travaux, visant à la reconstruction du Village d'Enfants, commencent cet automne par la démolition du bâtiment administratif situé à proximité de la pointe Est du terrain. A partir de janvier, la parcelle ainsi libérée, pourra être préparée pour l'arrivée des maisons modulaires, qui hébergeront les enfants et les équipes du Village pendant la phase de construction des bâtiments définitifs.

Quelques précisions sur les prochaines étapes (octobre 2021 - février 2022) :

Pendant la première semaine d'octobre : pose des installations de chantier et protection des arbres à conserver.

Du 6 octobre au 10 novembre, soit environ 5 semaines : opérations préalables à la démolition. Celles-ci ont lieu essentiellement à l'intérieur du bâtiment : démontage des équipements intérieurs, curage, désamiantage des revêtements de sol et conduits d'eau de pluie, tri et évacuation progressive des déchets.

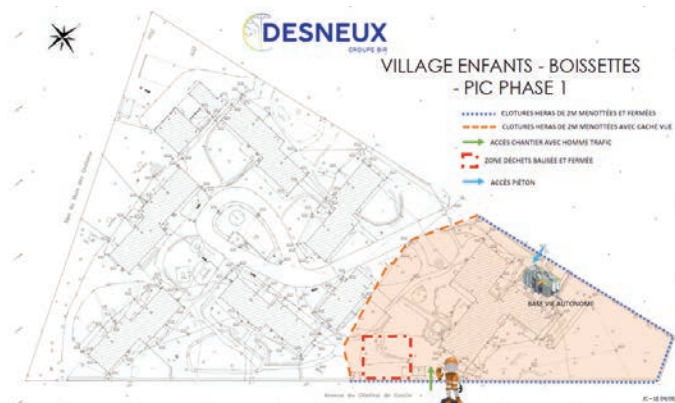
De mi-novembre à mi-décembre, soit environ 4 semaines : opérations de démolition, en deux temps (superstructures puis fondations), évacuation progressive des déchets et enfin, remise en état du terrain. Arrachage des haies, et de certains arbres non protégés et / ou non viables. De nouveaux arbres et haies seront replantés dans le cadre de l'opération.

Janvier - février : travaux de VRD et de gros œuvre (fondations légères) préalables à l'arrivée et à la pose des maisons modulaires.

L'organisation du chantier en accord avec la Direction des Routes, l'accès chantier sera situé au 72 avenue du Général de Gaulle. Conformément à l'arrêté municipal N°25/2016, les horaires de travaux ne pourront excéder les plages horaires suivantes : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

Jusqu'à fin 2021, l'accès piéton à la forêt, par l'impasse qui longe le Village, sera maintenu.

Plan d'installation de chantier réalisé par l'entreprise Desneux, mandatée pour les travaux de démolition.



Julie Basset, Fondation Action Enfance.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet de Boissettes.

## Informations communales

### ↳ Vie scolaire

#### • La rentrée

En cette rentrée 2021-2022, l'école des Fontaines accueille 95 élèves dont 24 enfants de Boissettes, soit six de plus que l'an passé. A la suite de l'augmentation des effectifs dans chaque niveau, les classes ont été réorganisées par les enseignantes : 27 élèves en PS/MS, 24 élèves en GS/CE1, 18 élèves en CE2/CM1 et 26 élèves en CP/CM2.

#### • Nos sixièmes

Samedi 18 septembre, un dictionnaire Larousse, incluant une version numérique, a été remis à nos jeunes collégiens, fraîchement arrivés en 6<sup>ème</sup>. M. Delmer, Maire de Boissise-la-Bertrand, M. Segura, Maire de Boissettes, des élus des deux communes ainsi que Mme Saquet, enseignante de CM2, les ont accueillis sous le soleil.



#### • Conseil Municipal des Enfants

Après une semaine de campagne électorale officielle, le jeudi 23 septembre, les élèves ont voté pour élire le Conseil Municipal des Enfants 2021-2022. Lundi 27 septembre, ils se sont réunis pour la première fois, et ont élu le Maire et ses 2 adjoints. Nous leur adressons toutes nos félicitations pour leur campagne et leur engagement !

#### • Projets du Conseil Municipal des Enfants 2020-2021

De nouveaux jeux vont être installés dans la cour. Le potager bio

### ↳ Environnement

• A la demande de Boissettais, deux bancs en matériau recyclé ont été installés chemin des Praillons, entre les deux barrières.



### ↳ Action sociale

#### Le service de transport individuel accompagné

Ce service s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés dans leurs déplacements, que cela soit temporaire ou pas. Il peut être utilisé pour vous rendre à des rendez-vous médicaux, faire des courses, des démarches administratives, rendre visite à vos proches. Si vous avez plus de 75 ans et si vous percevez une retraite complémentaire, vous bénéficierez de chèques « Sortir Plus » qui couvrent une grande partie du coût de ce service. Vous avez droit à trois Chéquiers Emploi Service Universel (CESU) par an d'une valeur de 150 euros chacun. Par chéquier, votre participation forfaitaire sera de 15 euros pour le premier, 20 euros pour le deuxième et 30 euros pour le troisième. Le reste est pris en charge par votre caisse de retraite.

avec ses bacs en extérieur et tout son outillage ont trouvé leur place à côté des composteurs. La serre viendra compléter le tout cet hiver.

#### • Cours d'anglais

Comme l'an dernier, les mairies de Boissise-la-Bertrand et de Boissettes continuent leur partenariat avec Mme Sandrine BENIGNI, diplômée en anglais et agréée par l'Education Nationale. Elle dispense, à l'ensemble des classes, des cours d'anglais afin d'amener les élèves au niveau A1 attendu pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

#### • Restauration scolaire

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, API Restauration est le nouveau prestataire de la restauration scolaire. Cette entreprise a été retenue pour son engagement éco-responsable, ses produits 100% français et ses nombreux fournisseurs locaux. Les animations autour des produits régionaux, de l'hygiène alimentaire et les actions anti-gaspillage, tant auprès du jeune public que des adultes, ont motivé ce choix. Les formations auprès du personnel de restauration de l'école, ainsi que l'audit complet de la cuisine, ont eu lieu les 2 et 3 septembre.

#### • Ouverture d'un centre de loisirs

Grâce à la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT), l'offre du périscolaire s'élargit avec la mise en place d'un accueil des enfants le mercredi à partir du 10 Novembre 2021. Ce centre, situé à l'école des Fontaines, sera ouvert de 7h45 à 18h30 tous les mercredis hors vacances scolaires. L'inscription est annuelle et peut se faire en journée complète avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas. Toutes les informations sont consultables sur le site de Boissettes. Le dossier d'inscription est à retirer auprès de la mairie de Boissise-la-Bertrand.

Marie Cornet-Vernet

• Deux poubelles sont venues compléter l'aménagement de la piste cyclable, derrière l'abri bus rue du mont aux lièvres.

### ↳ Sécurité routière

• 34 plots en bois ont été posés chemin des Praillons entre les rues Clinchant et Paul Gillon pour éviter le stationnement gênant.



• 90 kilos de peinture ont été utilisés pour refaire le marquage au sol dans les rues de la commune.

Oriane Podevin

Pour tout renseignement : Retraite complémentaire AGIRC - ARRCO  
Téléphone : 0 810 360 560 ou ASSADRM : 01 64 38 47 17 ou AMAPA : 01 86 29 00 60 ou La Générale des Services : 01 88 60 05 43

## Informations communales

### ► Vie culturelle

• Dans le cadre des « Soirs de fête sous les étoiles », initiés par la CAMVS, les communes de Boissise la Bertrand et de Boissettes ont organisé une séance de cinéma en plein air le dimanche 29 août, dans le parc des Vives Eaux. Avant la projection du film « L'Auberge espagnole », les spectateurs ont pu assister puis participer à une séance de Flash Mob emmenée par Clarisse, animatrice du club de gymnastique de Boissise.



Le pianiste-chanteur Laurent Attali a assuré l'ambiance musicale pour le plaisir de tous. Un glacier et un Food truck étaient présents. 169 personnes se sont déplacées pour assister à cette manifestation. Nous remercions les bénévoles des deux communes qui ont œuvré pour que cette soirée puisse avoir lieu.

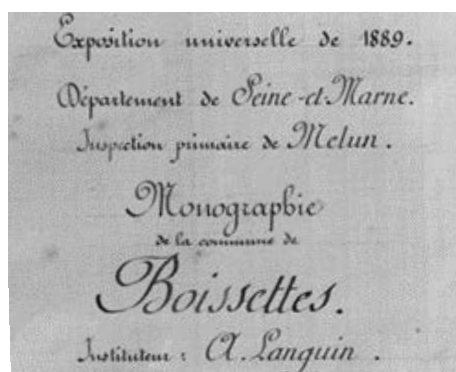
• Une bibliothèque de rue est désormais à votre disposition dans l'abri bus Place de Verdun. Cette initiative permet de donner une seconde vie aux livres ; c'est un lieu d'échanges. N'hésitez pas à y déposer des ouvrages ou à en prendre. L'accès est libre, gratuit et possible à tout moment.



## Histoire de Boissettes

Les monographies communales sont des études portant sur les communes de Seine-et-Marne réalisées par les instituteurs à la demande du Ministère de l'Instruction publique pour la préparation des expositions universelles de 1889 (instruction générale du 31 juillet 1887) et suivantes. Celle de Boissettes a été réalisée par l'instituteur du village, nous sommes en 1888 dans la période flamboyante de la 3ème république, juste après Jules Ferry. Elle est disponible sur le site des Archives de Seine et Marne : <https://archives.seine-et-marne.fr/fr>. C'est un document manuscrit un peu complexe à télécharger. Ci-dessous le début de la monographie ; la suite sera reproduite par épisodes dans les prochains numéros du journal, comme un feuilleton. « Boissettes, petite commune du canton Nord et de l'arrondissement de Melun, est très agréablement située sur la pente d'un coteau qui se déroule sur la rive droite de la Seine. L'heureuse situation de ce pays a motivé la construction de plusieurs maisons de campagne qui ont vue sur la Seine et dont les jardins s'étendent en amphithéâtre jusque sur les prairies qui bordent ce fleuve. Le nom de Boissettes diminutif de Boissise semble provenir comme ce dernier nom de "boxus" bois ; c'est à dire endroit boisé situé dans les bois. Etymologie qui se trouve parfaitement justifiée par la position de la commune. D'après le recensement opéré en 1886, Boissettes ne compte que 122 habitants, chiffre qui est bien diminué de ce qu'il était dans le courant du dernier siècle. Les vieilles archives signalent en effet vers 1740 une population de 240 habitants. Plus tard en l'an VIII de l'ère Républicaine (années 1799 et 1800 du calendrier grégorien, NDLR), d'après un recensement officiel que nous trouvons sur un registre communal, le chiffre de la population est de 213 habitants » (détail dans le document original). Pour la comparaison, en 2020, Boissettes compte 413 habitants (source INSEE).

La monographie indique une répartition de l'occupation des sols en 1828 et 1882. Ci-dessous une présentation comparative par nature des sols. Pour 2020, il s'agit d'une estimation grossière à valider.



Reproduction de la monographie de Boissettes rédigée en 1888 ; cote 30Z32

années	1828	1882	2020
Vignes	65	15	0
Prairies	18	44	5
Jardins	4	31	50
Bois	26	26	35
Friches et broussailles	13	15	
Objets d'agrément (?)	2		
Routes bâtiments communaux...	24		24
Sol des propriétés bâties	2	23	40
Superficie totale	154	154	154

Les évolutions les plus notoires des surfaces portent sur la croissance du nombre d'habitations avec jardins associés et sur la diminution et la fin des vignes. A la lecture du cadastre, de nombreuses petites parcelles de vigne tout en longueur ont été remplacées par des bois.

Xavier Daras

### ➔ Que fait l'AGGLO pour vous ?



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de mise en œuvre d'une politique régionale de santé au plus près des besoins des territoires. L'Agence Régionale de Santé, le Groupe Hospitalier Sud Ile de France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Département et la Préfecture de Seine et Marne en sont signataires. Le premier CLS a permis l'ouverture de la maison médicale de La Rochette. Le CLS 2<sup>ème</sup> génération s'inscrit dans une durée de trois ans (2021-2023.) Il prend la forme de fiches actions. Citons pour exemple : La promotion des actions de prévention à destination des femmes, le repérage et l'hébergement des femmes victimes de violences intrafamiliales, la promotion et contribution aux actions à destination des seniors et de leurs aidants. Les communes de l'AGGLO sont associées à ces travaux. Des réunions ont lieu régulièrement, menées par Me Pascale Gomes, conseillère communautaire. Les premières ont permis de faire une évaluation post- confinement. Des associations locales, des CCAS du territoire ont apporté leur témoignage sur cette période inédite. Le CLS aide à l'organisation d'événements comme le Forum des Aidants ou le Parcours de Prévention Séniors. La participation des habitants est un axe majeur dans le cadre du Contrat Local de Santé. Les comités de quartier ont été identifiés comme acteurs potentiels sur ce volet.

### ➔ Transdev - Ile de France Mobilités



L'offre de bus du réseau Grand Melun a évolué depuis le 30 août 2021. Dans le cadre du plan d'amélioration du réseau de bus sur la Région Ile de France, Ile de France Mobilités a décidé de développer l'offre de transport sur le territoire de Melun, en étroite collaboration avec la CAMVS et Transdev l'exploitant du réseau. Ce projet de développement permet des dessertes plus simples avec des offres de bus innovantes. Pour Boissettes, voici les modifications à retenir :

Ligne J : Gare du Mée -Gare de Ponthierry -Pringy. Prolongation de la ligne jusqu'en gare de Ponthierry -Pringy, depuis la gare du Mée sur Seine via Boissettes et Boissise la Bertrand. La ligne J fonctionne uniquement aux heures de pointe, pour être remplacée par un transport à la demande (TàD) aux heures creuses. Le TàD zonal fonctionne sur Seine Port, Boissise la Bertrand et Boissettes de 9h50 à 15h45.

*Comment réserver ?*

*Par téléphone au 09 70 80 96 63 du lundi au vendredi de 9 h à 18h.*

*Via le site internet : <https://tad.idfmobilités.fr>.*

*En téléchargeant gratuitement l'application Appli TAD .*

*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet Ile-de-France Mobilités :*

*<https://www.iledefrance-mobilités.fr/lactualités/locales/grand-melun>*

*Veillez noter que la ligne Jd est supprimée.*

### ➔ France Services



Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France Services ont ouvert sur le territoire français. Pour vos démarches du quotidien, vous pouvez vous faire aider par la maison France Services installée dans la mairie de Saint Fargeau-Ponthierry. Vous rencontrez des difficultés avec l'outil informatique, les services municipaux vous accompagneront pour les téléprocédures. Vous ne possédez pas d'ordinateur, un espace numérique est mis à votre disposition en libre accès. D'autre part, différents partenaires assurent des permanences et reçoivent sur rendez-vous. Quelques exemples : le défenseur des droits, la mission emploi insertion, des consultations juridiques sur le droit de la famille, du travail, du logement.

*Vous pouvez vous renseigner ou prendre un rendez-vous auprès du Guichet Unique au : 01 60 65 20 20.*

### ➔ Vaccination Covid-19



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les injections de rappel du vaccin contre la Covid 19 ont commencé. Toutes les personnes de 65 ans ou plus et dont la dernière dose remonte à au moins six mois sont éligibles au rappel, ainsi que les patients immunodéprimés ou à très haut risque quel que soit leur âge (sur prescription médicale ou s'ils sont adressés par leur médecin traitant). Les rendez-vous sont à prendre sur : [ww.keldoc.com](http://ww.keldoc.com). Un parcours vaccinal complet est la clef d'une vaccination réussie.

## Informations utiles

### ➔ Comment se déroulent les séances du conseil municipal ?

Le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. Il siège minimum une fois par trimestre. Le maire peut le réunir de sa propre initiative, chaque fois qu'il le juge utile. Cela peut l'être aussi, sur demande motivée du représentant de l'Etat dans le département ou de la majorité des membres du conseil municipal, dans les communes de moins de 3500 habitants. Pour les mêmes communes, la convocation écrite du maire doit être envoyée dans un délai de trois jours francs minimum avant le conseil. L'ordre du jour est communiqué dès le début de la séance. Celle-ci est présidée par le maire ou par celui qui le remplace. Un secrétaire est désigné. Si un conseiller est empêché, il peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix, pour voter en son nom. Le maire doit s'assurer que le quorum est atteint. Le conseil municipal est ouvert au public qui doit garder le silence. Il peut s'exprimer à la clôture du conseil, sur invitation du maire. Dans un délai d'une semaine, le procès-verbal doit être affiché à la mairie. Il reprend les délibérations votées. Si vous vous intéressez à la vie de la commune, n'hésitez pas à venir assister aux conseils municipaux. Vous êtes informés de la date et de l'ordre du jour par l'affichage en mairie et par l'envoi d'une newsletter si vous y êtes abonnés.

### ➔ Comment signaler le fonctionnement défectueux d'un candélabre ?

La SDESM assure le bon fonctionnement de l'éclairage public. Si vous constatez le dysfonctionnement d'un candélabre, envoyez le numéro noté sur ce dernier à l'adresse suivante [mairie@boissettes.fr](mailto:mairie@boissettes.fr). Cela facilitera l'intervention des équipes.



## Vie associative

### ➔ ABSL



### Repas champêtre communal et convivial !



Tous gagnants à la tombola des petits

C'est dans la bonne humeur que petits et grands, 90 personnes au total dont 20 nouveaux habitants, ont renoué dimanche 19 septembre avec le traditionnel repas champêtre, auquel nous avons dû renoncer l'an dernier pour cause de crise sanitaire.

Pour l'apéritif, invités par notre maire, quelques élus sont venus en voisins dont Marie-Line Pichery et Éric Bareille, conseillers départementaux et Franck Vernin, maire du Mée sur Seine.

Le repas, servi par les membres de l'ABSL aidés de nombreux bénévoles, a fait l'unanimité des convives, gourmands et gastronomes.

Place ensuite à la tombola animée par Jean-Pierre Legrand, travesti en clown heureux du plaisir des nombreux gagnants, petits et grands. Les convives ont prolongé, jusqu'en soirée, le plaisir des retrouvailles.

L'ABSL et son président François Rigaut remercient pour leurs lots généreux la Ferme de Voisenon, Des Lis Chocolat à Villiers en Bière, Catchoupiote Jouets à Melun et Côté Basque à Saint Julien en Born.

Franceline Adt-Guilbert, Secrétaire de l'ABSL



### Court Tennis

Afin de satisfaire les adhérents de la section tennis, Philippe Barrault et Philippe Gras ont décapé le court de tennis.

### ➔ Club nautique de Boissettes

La journée Portes ouvertes a eu lieu le 4 juillet. Quelques Boissettais, accompagnés d'enfants, se sont déplacés. Avec le beau temps, ils ont pu naviguer. Si vous souhaitez adhérer au club, retrouvez toutes les informations utiles sur son site : [cndpraillons.wixsite.com](http://cndpraillons.wixsite.com)



## ➔ Seine-Saine : Association des Riverains de Boissettes et des Communes de Melun Val de Seine

SEINE – SAINE

Depuis près de deux ans les restrictions d'activités acceptées pour faire barrage à la pandémie, n'ont pas enrayer l'insupportable déchaînement sonore des cheaucheurs de « jet-skis », détruisant la sérénité de nos rives... pourtant officiellement vantée ! Vous le savez, l'interdiction de la circulation de ces « jet-skis » sur le Bassin de vitesse Dammarie-Vives-Eaux, situé en zone urbaine, (et en zone de qualité sonore prioritaire, selon le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, PPBE) est la seule mesure susceptible de supprimer leur principale nuisance : le bruit. Toute autre solution se heurterait à la parcimonie et à l'inadéquation des moyens de police engagés, pour faire respecter la réglementation. Quant à la suppression du Bassin de vitesse, envisagée par la préfecture, elle pénaliserait d'autres usagers tranquilles, ce que nous avons objecté.

Mais après des années de patience eu égard aux circonstances et aux mouvements en préfecture, nous doutons d'obtenir que l'Etat entende enfin nos plaintes les mieux fondées et assume envers nous ses responsabilités essentielles : garantir notre sécurité et notre liberté — notamment notre droit au silence et au repos.

Or ces responsabilités sont aussi, en premier lieu, celles de nos élus municipaux : garants de la sécurité et de la tranquillité de leurs administrés, ils doivent donc agir. Certes leurs pouvoirs de police ne s'étendent pas au fleuve, domaine régalien — tandis que le préfet peut user de ses pouvoirs de police spéciale de la navigation sur les eaux intérieures. Mais ils peuvent — et doivent — au nom de leurs administrés se plaindre auprès du représentant de l'Etat : si la sécurité demeure un argument important d'exclusion des « Jets-Skis »,

le BRUIT sera leur argument décisif selon l'Article R 1334-31 du Code de la Santé publique ; argumentation qui concerne les particuliers riverains mais aussi les communes : un bassin de vitesse qui génère un bruit excessif du fait de la circulation de ces « Véhicules Nautiques à Moteur - (VNM) » constitue pour la commune concernée une servitude qui ne peut lui être imposée sans justifier de l'intérêt public.

Aussi avons-nous saisi de ce dossier notre Maire dont le soutien nous est acquis comme l'était celui de ses prédécesseurs pour qu'il le concrétise en exigeant du représentant de l'Etat — avec la participation de ses homologues de Dammarie-les-Lys et de Le-Mée-sur-Seine — l'interdiction de la circulation des « VNM » sur le bassin de vitesse Dammarie-Vives-Eaux. Nous ne doutons pas qu'il puisse l'obtenir ! En attendant de nous en réjouir ensemble dès que les circonstances nous permettront de nous réunir en AG...

*Pascal Guilbert, Président de l'association.*



## ➔ Bloc-notes

Une plaque avec le B de Boissettes a été accrochée dans la salle l'Ecole. Nous la devons à Chantal Vortisch-Anglade qui a, rappelons-le, créé l'emblème du village. Nous la remercions pour son implication dans la vie de la commune.



*Photo : Yves Courtaux*

## ➔ Hommages

L'équipe municipale assure de sa sympathie les familles éprouvées par le décès de :

Me Christine Chassang : le 3 juillet 2021.

M Jacques Dechelle : le 27 juin 2021.

### *Philippe Cassard rend hommage à Jacky.*

« Je ne suis pas le plus qualifié d'entre nous pour vous parler de Jacky. Mais fallait-il bien le connaître pour l'aimer ? ... Certainement pas !

Jacky était pour moi un rayon de soleil, une source intarissable de force de caractère, un exemple de gentillesse et d'empathie.

Jacky était un homme cultivé, fin connaisseur de notre Histoire de France, et plus particulièrement de Melun, qu'il estimait digne d'être la capitale.

C'était un numismate accompli, il adorait partager sa passion et vous faire découvrir la différence entre un écu, une contremarque et une cistophore.

C'était un homme de lettres, il aimait utiliser les bons mots et les bonnes expressions de notre Français et parfois de l'Anglais : Wonderful Terrible...

Tiens justement... je me souviens et non je me rappelle sa gouaille légendaire et de son goût de l'argumentation pendant nos compétitions boulistiques qu'il ne ratait jamais.

Bon vivant malgré les diverses épreuves qui ont jalonné sa vie, Jacky profitait de chaque instant de son existence. Vous le croisez, sur les remblais de Boissettes, cueillir de la salade, courbé en deux dans son jardin ou tranquillement assis au soleil devant sa maison... « à la fraîche ».

Le rencontrer était toujours un plaisir, sa bonne humeur toujours communicatrice.

Eternel bénévole, Jacky répondait toujours présent pour nous assister dans l'organisation des événements de notre village.

Vous l'aurez compris, c'était un homme incontournable de Boissettes.

Comme le chante Brassens... « Pauvres rois pharaons, pauvre Napoléon, pauvres grands disparus gisant au Panthéon, pauvres cendres de conséquence, vous enverrez un peu l'éternel estivant qui fait du pédalo sur la vague en rêvant, qui passe sa mort en vacances à Sète ou à Boissettes...

Bonnes vacances mon Ami. »

Nos pensées vont vers son épouse Florence et ses enfants.